Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-065

Prise en charge d'un Espace Numérique de Travail ENT dans les écoles de Dreux
(Éducation)

7.5
Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**22**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**33**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM,

Pouvoirs
Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

L'Espace Numérique de Travail (ENT) offre plusieurs fonctionnalités essentielles pour les acteurs de la communauté éducative :

- Pédagogie et administration : outils pour l'organisation et le suivi scolaire,
- Ressources numériques adaptées : accès à du contenu spécifique pour les enfants,
- Communication et information : liens facilités entre école, familles et collectivités,
- Échanges et collaboration : interactions entre élèves, enseignants, parents.

Depuis la rentrée 2022/2023, la Ville de Dreux prend en charge le financement de l'ENT pour les écoles volontaires.

En 2024/2025, 19 écoles ont bénéficié de cet abonnement.

Pour la rentrée suivante (2025/2026), toutes les écoles ont exprimé leur souhait d'adhérer à un ENT.

Il revient donc à la collectivité de poursuivre et d'étendre cette prise en charge, afin de garantir l'égalité d'accès au numérique éducatif aux écoles.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à **l'unanimité**

- Approuve la prise en charge par la Ville d'un abonnement annuel à un Espace Numérique de Travail (ENT) pour l'ensemble des écoles à compter de la rentrée scolaire 2025/2026,
- Approuve le projet de convention-type joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'adhésion aux ENT proposés par les éditeurs ainsi que tout document affèrent à la mise en œuvre de ce dispositif.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 3 juillet 2025
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 3 juillet 2025

Le Maire,
Conseiller régional,

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-065-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025